

ORIGINAL an: D
 Kopie an: 115, 112, 114

T é l é g r a m m e

24.8.1971 14h00 T.

Ambasuisse L a P a z Nr. 20
 " L i m a " 60

Ainsi que vous savez l'exportation de 3000 fusils SIG à destination Bolivie a été autorisée au début de l'année après une longue hésitation et après que le calme ait paru être revenu en Bolivie. Le coup d'état qui vient de se produire a entraîné la chute du Président Torres. Or, à la veille de ces événements nous avons reçu de SIG une nouvelle demande de fabrication pour 5000 fusils valeur cinq millions francs. Etant donné la situation actuelle et le fait que le Conseil fédéral a décidé d'adopter une politique plus restrictive en ce qui concerne les livraisons de matériel de guerre à pays en voie de développement et en particulier en Amérique latine, pensons que nous devons observer une grande prudence et faire preuve de réserve au sujet de la demande SIG. Cependant, pour être à même de décider en connaissance de cause, nous aimerions avoir votre avis compte tenu spécialement de la réglementation en vigueur qui stipule que "aucune livraison de matériel de guerre ne sera autorisée à destination de territoires où des conflits armés ont éclaté ou menacent d'éclater ou dans lesquels règnent des tensions dangereuses".

Politique

Copie envoyée à: - TH
 - GE

A. 2 7 6 7 + 2 7 6 8

